



Syndicat Intercommunal des Technologies de l'Information pour les Villes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 23 mai 2025

N° CS_2025_05_3

Objet : **DÉSIGNATION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**

Date de convocation : **lundi 12 mai 2025**

Date d'affichage du compte-rendu complet : **lundi 26 mai 2025**

Président de séance : Monsieur MILLET Pierre-Alain

Étaient présents (Titulaire(s) ou Suppléant(e)s) :

Monsieur MILLET Pierre-Alain, Monsieur VIOLLET Alain, Monsieur ARIAGNO Jeff, Monsieur DUGUA Axel, Monsieur MERMOURI Azdine, Monsieur SOW Abdoulaye, Madame VILLEDIEU Florence

Étaient absents ou excusés et ayant donné pouvoir (Titulaires ou Suppléants) :

Monsieur MAILLET Eric (donnant pouvoir à Monsieur VIOLLET Alain)

Étaient absents ou excusés :

Monsieur GUICHARD Rhida, Monsieur MOULIN Guillaume, Monsieur BONY Vincent, Monsieur RAPP Florian, Monsieur BON Gaël, Monsieur ELIEN Thierry

Vu la délibération n°2023_09_6 du 15 septembre 2023, il a été désigné en comité syndical les membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) à savoir 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, en plus du Président ;

- élus en qualité de titulaire : Messieurs RAPP, MBOUNI, GUICHARD, MERMOURI et MAILLET.
- élus en qualité de suppléants : Messieurs MOULIN et SOW, Madame VILLEDIEU, MESSIEURS BON et BOUCHACOURT.

Vu la délibération 2023_053 de la ville de Rive-de-Gier portant modification des représentations au sein des organismes extérieurs ;

Considérant la sortie de la ville de Pierre-Bénite du syndicat au 1^{er} janvier 2024,

Il convient de remplacer par un nouveau membre suppléant M. BOUCHACOURT.

Considérant que Monsieur Pierre-Alain MILLET, Président du SITIV, rappelle à l'assemblée que la désignation des membres se fait à bulletin secret ;

M. Le président propose un vote à main levée accepté à l'unanimité de l'assemblée.

LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

8 VOIX POUR

DÉCIDE

- de procéder à la désignation des membres de la C.A.O. ;
 - élus en qualité de titulaire : Messieurs RAPP, GUICHARD, MERMOURI et MAILLET.
 - élus en qualité de suppléants : Messieurs MOULIN et SOW, Madame VILLEDIEU, MESSIEURS BON et DUGUA.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme,